fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Comment suivre votre stage pratique sur le site FFME

Suite à votre formation (Initiateur, entraîneur, officiel de compétition), vous devez effectuer un stage pratique. Le formateur qui vous a évalué vous a admis à réaliser votre stage pratique dans la structure et avec le tuteur de votre choix.
Votre brevet fédéral vous sera attribué à l'issue de ce stage pratique.

Les étapes :

1. Déclaration : Vous devez déclarer votre stage (dates, horaires, lieu,tuteur) dans votre « espace licencié ».

2. Validation :

   a. Pour les cadres de club (initiateur, entraîneur) : Le président du club ou du comité qui vous accueille, atteste de la réalisation effective du stage (intranet). S'il l'a jugé nécessaire, le formateur peut vous évaluer au cours de votre stage pratique ou juste après.
   b. Pour les officiels de compétition : le président de jury, le chef ouvreur ou le chef traceur pour les compétitions, évalue qualitativement votre stage pratique et atteste de sa réalisation effective (intranet).

3. Attribution du brevet fédéral : lorsque vous êtes « admis », le brevet fédéral est délivré automatiquement après validation de votre expérience. Il apparaît sur votre espace licencié d'où vous pouvez imprimer votre diplôme et autant de duplicatas dont vous aurez besoin. Ce brevet fédéral figurera sur votre prochaine licence (ou à sa prochaine réimpression)

Mode d'emploi pas à pas

① Rechercher vos identifiants

Ils se trouvent dans un mail que vous avez reçu en début de saison, pour le retrouver voici l'objet et l'expéditeur, sa date exacte dépend de votre inscription.

Objet: Votre licence FFME 2011-2012 (votre Prénom et Nom)

De: "Licence FFME" <licence.dematerialisee@ffme.fr>

Dans ce mail vous trouverez vos identifiant pour vous connecter.

```
Nom d'utilisateur : x000000xx
Mot de passe : xxxxxx
```

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
8-10, quai de la Marne – 75019 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 18 75 50 – Fax : 33 (0) 1 40 18 75 59 – Courriel : info@ffme.fr
www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports – Affiliée à l'International federation of sport climbing (IFSC), à l'International ski mountaineering federation (ISMF) et au Comité national olympique sportif français (CNOSF) – SIRET 784 354 193 00046 – APE 9312Z

② connectez vous sur le site de la FFME

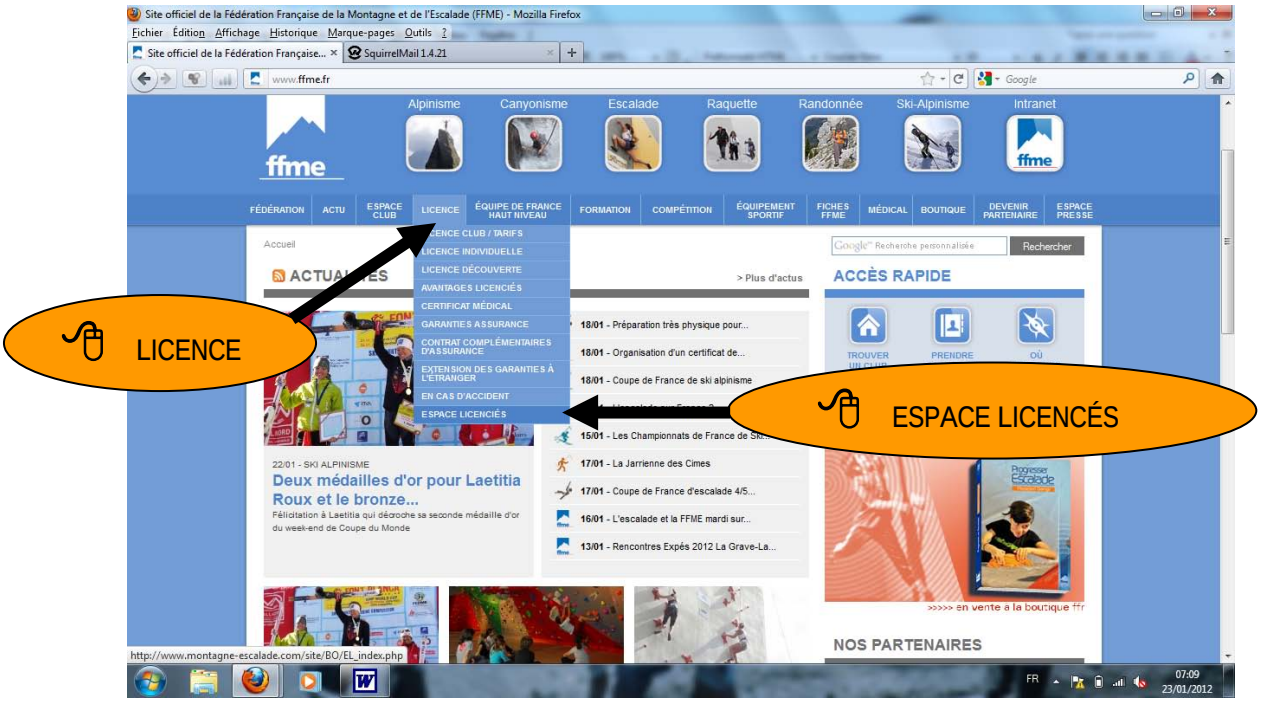

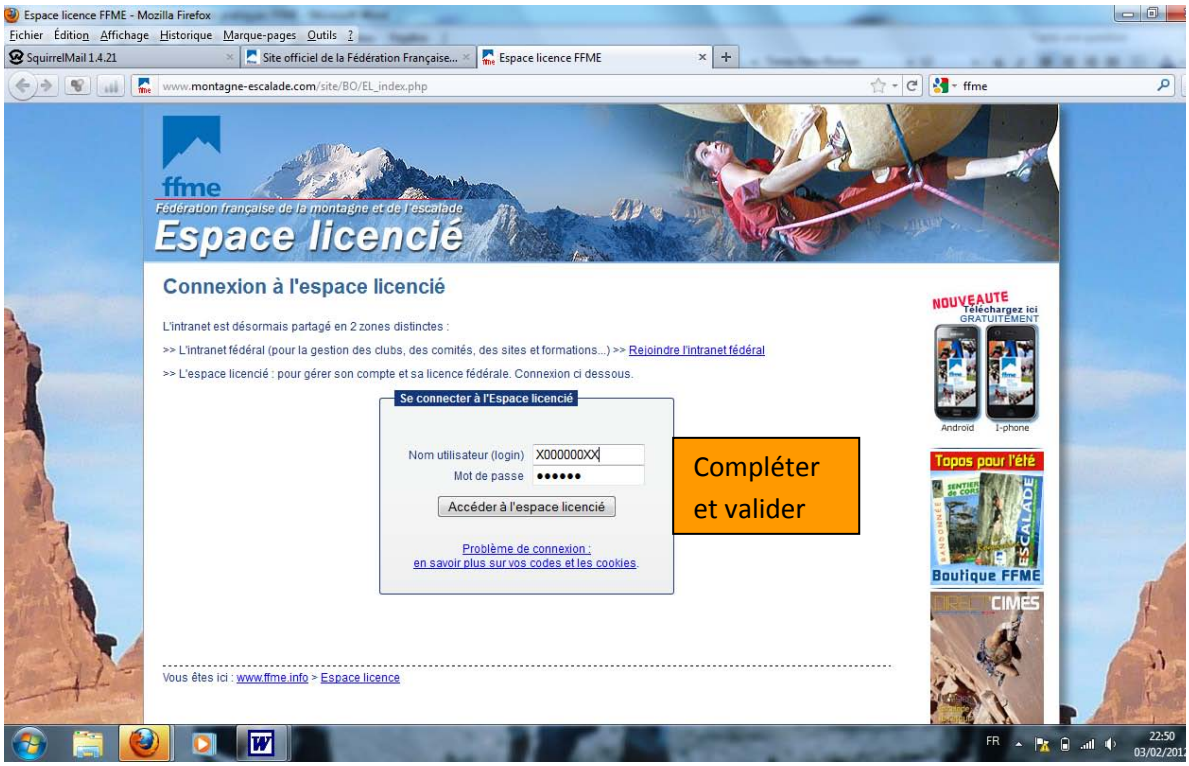

alpinisme
canyonisme
escalade
raquette
randonnée
ski-alpinisme

ffme
fédération française de la montagne et de l'escalade

③ choisissez livret de formation

Espace licence FFME - Mozilla Firefox
Espace licencié
Accueil
Licence et assurance
Mon compte
Déclaration voyage
Compétitions
Mes formations
Avantages licence
Boutique
Intranet fédéral
Système d'information fédéral
Florence CORNU, bienvenue dans l'Espace Licencié FFME
Ce service est opérationnel depuis le 1er septembre 2010, de nouvelles fonctionnalités viendront l'enrichir au cours de l'automne.
Si vous constatez une erreur sur une fonctionalité, merci de l'indiquer par email à web@ffme.fr
Bonne saison !
Licence et assurance
Imprimer sa licence
Ajouter une option d'assurance
Imprimer un certificat d'assurance
Déclarer un accident
Livret de formation
Imprimez vos diplômes
Consultez votre cursus de formation fédérale
La boutique
Avec votre code de connexion, bénéficiez de réductions de 10 % à 40 % du prix public à la boutique !
Mon compte
Vérifier et changer ses coordonnées
Indiquer qui prévenir en cas d'accident
Voyage à l'étranger
Pour être assuré par l'assurance fédérale hors Union Européenne élargie à Monaco, Andorre et Suisse, vous devez effectuer une déclaration de voyage.
Avantages licence
En plus de la boutique FFME, la licence offre une pléiade d'avantages auprès de nos différents partenaires
Certificat médical
Document type à télécharger
NOUVEAUTE
Téléchargez ici GRATUITEMENT
Android
I-phone
Topos pour l'été
Boutique FFME

Déclaration du stage : en fonction du brevet fédéral visé, le stagiaire prend contact avec un club (ou un organisateur de compétition) et se propose pour accomplir son stage pratique. Après accord de la structure d'accueil et du tuteur, il déclare son stage dans son « espace licencié »

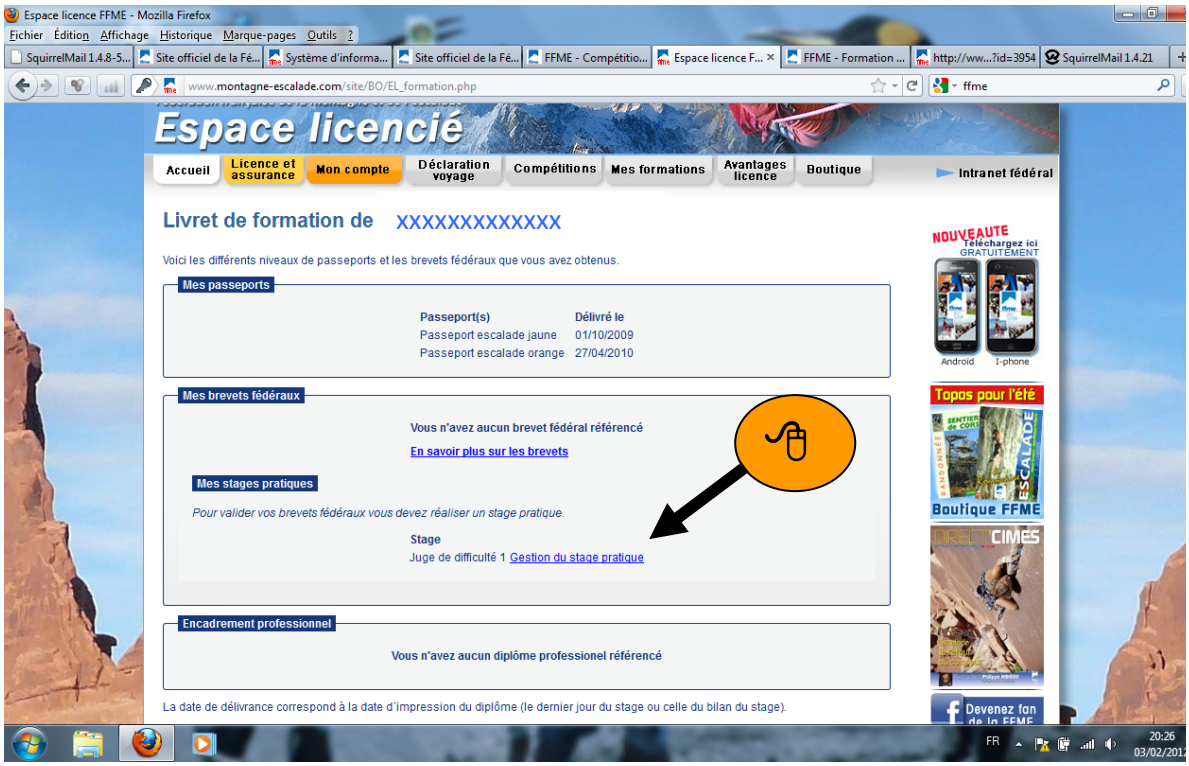

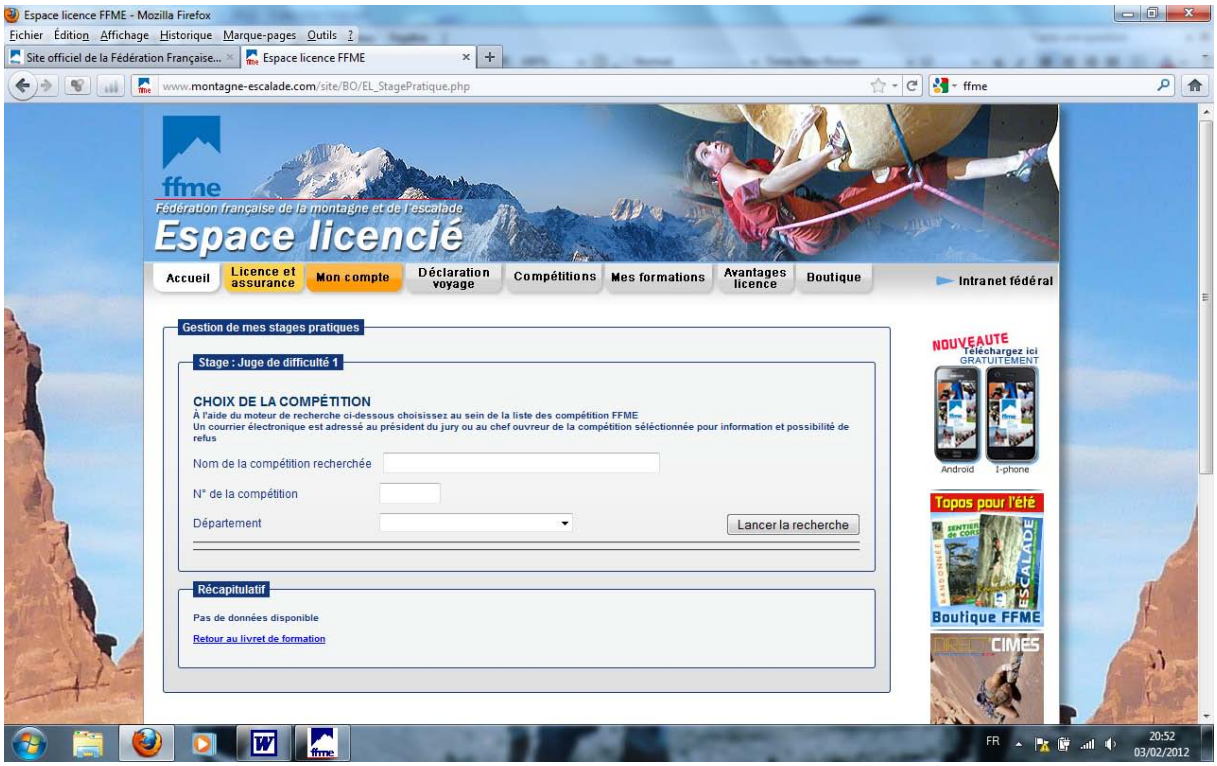

Notification : Suite à cette déclaration du stage, un e-mail est adressé :

- Aux Président du club et tuteur (ou chef ouvreur ou président de jury)

- Aux formateur, organisateur de la formation et CR pour information

NB : Le lien intranet figure sur l' e-mail de notification, il suffit de cliquer dessus pour accéder aux informations sur le stage pratique (club ou compétition, durée, tuteur)

Validation du stage : Après la réalisation effective du stage, le président du club (ou chef ouvreur ou président de jury) doit valider cette expérience sur l'intranet

NB : Toujours au même endroit : l'accès se fait par le même et unique lien qui figure sur l'e-mail de notification

Espace licencié

Profitez de cette occasion pour le découvrir, il y a plein de choses intéressantes et utiles (vos diplômes, votre certif. Médical pour l'an prochain…, et même des réductions)

Vérifier aussi vos coordonnées (adresse, tèl). Les informations se transmettent par internet. Pensez à laisser une adresse mail que vous regardez souvent.